Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Communication officielle

N° 6 – 2021

31 mars 2021

Aucun spectateur n’est admis

Pour rappel

Bien que de nombreux clubs adhèrent à cette disposition, on constate souvent que certains clubs ne le font pas. Le club de domicile est seul responsable du respect de cette disposition.

La pose d'un panneau approprié à l'entrée ou aux entrées peut certainement contribuer à sensibiliser les spectateurs à cette disposition avant qu'ils ne pénètrent dans l'installation sportive.

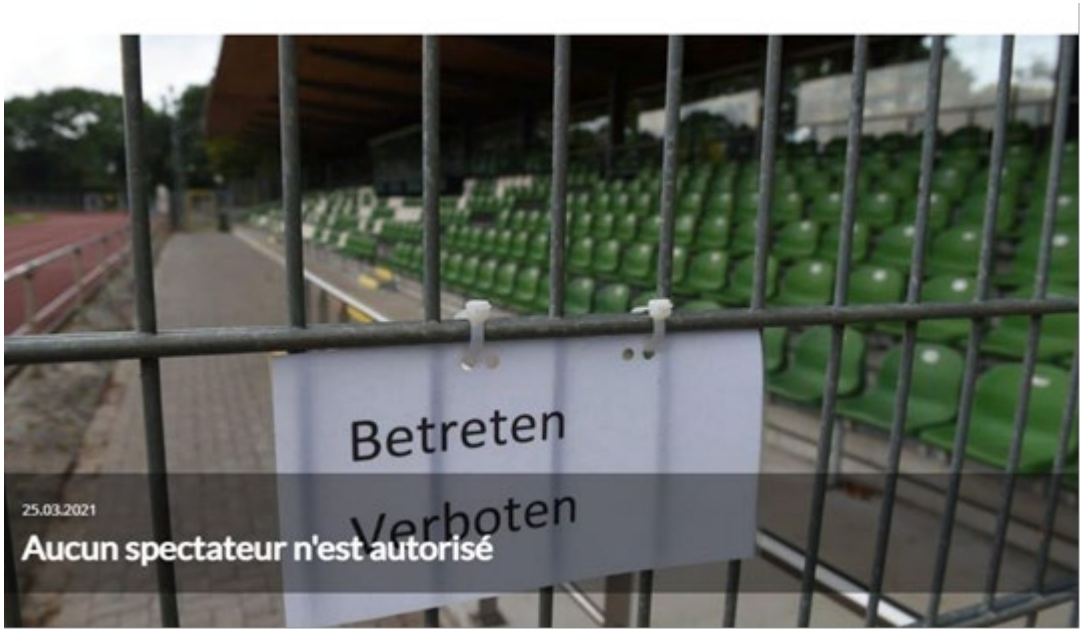

Les jeunes nés en 2001 et plus jeunes peuvent s'entraîner et jouer en tant qu'équipe complète et avec un contact physique (entraînement, matchs de championnat et de coupe) conformément aux règlements en vigueur des autorités, mais les spectateurs ne

sont pas autorisés. L'Association de football Berne/Jura appelle donc les clubs à se conformer d'urgence aux concepts de protection connus, dans l'intérêt de la santé et du football.

Joueurs actifs, femmes et seniors
Voir les indications dans la CO 5/2021

Communication sur la promotion des juniors

La section 2 (promotion junior) du règlement de jeu de l'ASF définit les conditions générales de la promotion junior dans les différents championnats. Dans le football de base junior, les conditions peuvent également être remplies par des équipes juniors ou des juniores licenciées.

Obligation de promouvoir les juniors
Pour les compétitions organisées par l'AFBJ, les conditions de promotion des juniors pour la 3ème ligue et la 2ème ligue régionale sont énumérées dans les directives pour l'organisation des compétitions de l'AFBJ au point 2.7.1.

Les équipes visant la promotion en 2ème ligue interrégionale doivent respecter l'art. 113 du règlement de jeu de l'ASF.

Département Organisation des compétitions / Commission de jeu AFBJ